

# INCUBATEUR TAg 29

## Programme du Lancement (accompagnement 3 à 12 mois)

### PROMOTION 2018

#### INTRODUCTION

Dans le cadre de son accompagnement en incubateur, TAg29 propose une seconde phase de lancement qui va vous permettre de réunir les moyens humains, matériels, immatériels, financiers nécessaires à la création de votre entreprise et au **démarrage de l'activité**.

La durée de cette phase s'échelonne, en fonction de vos besoins, entre un minimum de 3 mois d'accompagnement et un maximum de 12 mois.

La fin de l'accompagnement se matérialise au minimum par la création d'une entité juridique qui vous permettra de lancer votre activité.

Dans la phase de lancement, c'est à vous de construire, collectivement et individuellement, le parcours qui va vous conduire au démarrage de la production et la commercialisation de vos prestations.

Nous demandons toutefois *a minima* votre participation active :

- aux rendez-vous de suivi individuel (au minimum 1 fois tous les 2 mois) avec votre chargé d'accompagnement
- aux réunions de revue de projet en collectif (au minimum 1 fois tous les deux mois)
- d'être suivi au moins une fois tous les deux mois par votre parrain chef-fe d'entreprise de l'ESS
- à tout événement de promotion de l'ESS et d'échanges organisé par le TAg29 et les Adess Finistère, notamment durant le mois de l'ESS en novembre 2018.

A titre indicatif, vous disposez toujours d'un certain nombre de nos outils mis en place depuis la phase de prototypage, à savoir :

- la mobilisation de l'enveloppe financière « expertise » pour vous permettre de résoudre des problématiques techniques, technologiques, juridiques lors du lancement de votre entreprise
- la mise à disposition de votre espace de co-working et des salles de réunion (cuisine-salle de pause) 7 jours sur 7.
- d'une enveloppe collective de formation permettant au groupe de mobiliser des formateurs sur des thématiques choisies collectivement permettant de compléter en fonction des besoins du groupe le parcours de formation-action du prototypage. Jusqu'à un maximum de 3 intervenants pourront être mobilisés.

Il pourra être mis en place à la demande du groupe des ateliers de codéveloppement, permettant de résoudre vos problèmes d'entrepreneurs entre entrepreneurs.

**Le calendrier général du lancement est le suivant :**

- Novembre 2018 : Bilan du comité d'appui et participation au mois de l'ESS
- Début décembre : Premier réunion en collectif de lancement des projets
- Février 2019 à Fin 2019 au plus tard : Fin de l'accompagnement de l'incubateur. Mise en place du suivi post-incubation

## DETAILS SUR LE CYCLE DE LANCEMENT

S'il vous appartient de construire la méthodologie et le calendrier de votre lancement, voici à titre d'information une liste **non-exhaustive** des éléments sur lesquels nous (et votre parrain) pourrons vous accompagner jusqu'au démarrage de votre activité :

- Structurer de la phase de lancement : mise en place d'un retroplanning pour chaque projet et d'outils de gestion de projet (ex : sur framaboard)
- Définir l'organisation du travail et mise en place des outils de travail nécessaires au démarrage de l'activité :
  - fonctionnement administratif : outils de comptabilité et gestion, outils informatiques/numériques
  - mise en place de la politique RH et salariale
  - mise en place d'un règlement intérieur
  - mise en place du process de production et de commercialisation
  - mise en place des outils de communication interne et externe
- Formaliser les partenariats : création de comité de pilotage, Rassemblement des personnes ressources autour du projet
- Mettre en place les agréments, mise aux normes,
- Identifier les besoins en formation restant des porteurs de projet et les mettre en place
- Mettre en œuvre sa gouvernance, choisir son statut juridique, rédiger ou faire rédiger les statuts
- Mobiliser les ressources financières en fonction de ses besoins de financement
- Mobiliser les ressources matérielles : outils, immobilier
- Mobiliser les ressources humaines : élaboration des fiches de poste, des offres d'emplois, réalisation des recrutements
- Démarches de création juridique de l'entreprise
- Démarrage et consolidation de l'activité (y compris dans une phase de test, d'expérimentation)